Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2023/2910

22.12.2023

DÉCISION (UE) 2023/2910 DU CONSEIL

du 19 décembre 2023

portant nomination d'un suppléant du Comité des régions, proposé par la République italienne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions ([1]),

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.

(2) Le 6 octobre 2021, le Conseil a adopté la décision (UE) 2021/1834 ([2]) portant nomination de six membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par la République italienne.

(3) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat national sur la base duquel M. Donato TOMA avait été proposé.

(4) Le gouvernement italien a proposé M. Francesco ROBERTI, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Presidente della Regione Molise* (président de la région du Molise), en tant que suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Francesco ROBERTI, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral, *Presidente della Regione Molise* (président de la région du Molise), est nommé en tant que suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

([1]) JO L 139 du 27.5.2019, p. 13.
([2]) Décision (UE) 2021/1834 du Conseil du 6 octobre 2021 portant nomination de six membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par la République italienne (JO L 372 du 20.10.2021, p. 11).

Fait à Bruxelles, le 19 décembre 2023.

Par le Conseil
La présidente
T. RIBERA RODRÍGUEZ